

Statut d'emploi et qualité de l'enseignement : un mythe à déboulonner

« Les chargés de cours sont des acteurs essentiels du corps enseignant universitaire. Leur expertise et leur expérience diversifiée contribuent à une formation universitaire de qualité. Grâce à leur passion pour l'enseignement, ils transmettent des connaissances aux étudiants afin d'assurer une relève dans toutes les sphères d'activités », a déclaré le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, par voie de communiqué à l'occasion de la Journée nationale des chargées et chargés de cours, le 22 novembre 2013.



Nicole Lavergne - Chargée de cours
Université de Montréal



Raymonde Simard - Chargée de cours
Université du Québec à Rimouski



Puma Freytag - Chargé de cours
Université Laval

Hormis la permanence, existe-t-il une réelle différence entre un professeur permanent et un chargé de cours dans cette tâche d'enseignement? Malgré les déclarations du ministre de l'Enseignement supérieur, est-ce que la dévalorisation des enseignants universitaires contractuels est une spécificité des universités québécoises ou la retrouve-t-on ailleurs dans le monde?

À l'heure de la mondialisation de « l'économie du savoir », n'observe-t-on pas une contractualisation grandissante des postes de professeur comme chez nos voisins américains?

Le mythe toujours tenace qu'il ne pourrait y avoir de bonnes formations hors du corps professoral permanent est-il encore d'actualité, alors que le point nodal de ces arguties est la recherche liée à l'enseignement? Peut-on toujours considérer la fonction de recherche, le plus souvent hyper spécialisée, comme un bon critère de différenciation de compétences lorsque l'on enseigne au premier cycle, alors que de récentes recherches démontrent la fragilité d'un tel énoncé? Et ce serait de plus prendre comme prémisse que les chargés de cours ne font aucune recherche, ce qui n'est aucunement la réalité pour beaucoup d'entre eux, ne serait-ce que pour maintenir leur niveau de compétence face aux évolutions constantes des connaissances.

Rappelons que les contractuels chargés de professer un cours composent un corps d'enseignants dont l'histoire remonte aux origines moyenâgeuses des premières universités européennes. Une époque où les professeurs, comme membres permanents, n'existaient pas encore... La forme de l'engagement des contractuels a bien évolué dans le temps, mais méritent-ils aujourd'hui de se voir dévaloriser systématiquement alors qu'ils assument plus de la moitié de l'enseignement au premier cycle au Québec?

Ce serait la qualité de milliers de diplômés qu'il faudrait remettre en question si l'on admettait qu'il y ait une réelle différence qualitative entre l'enseignement dispensé par un chargé de cours et celui dispensé par un professeur régulier.

Comme société, qui a fait le choix collectif d'une accessibilité universelle, pouvons-nous prendre le risque de dévaloriser l'enseignement de ces quelque 15 000 enseignants contractuels qui œuvrent dans nos universités dans quasiment toutes les disciplines? Que devons-nous penser de ces médecins, avocates, metteurs en scène, ingénieurs, comédiennes, experts-comptables, musiciens, dentistes, journalistes, enseignantes aux autres niveaux scolaires, écrivains, poètes et philosophes qui partagent



leurs expériences professionnelles et artistiques dans leur enseignement avec des étudiants avides d'exemples concrets, qui mettent ces derniers en contact direct avec le milieu qu'il leur faudra apprivoiser une fois diplômé. Cette expertise professionnelle de terrain, cette grande diversité des profils des chargés de cours sont une composante essentielle à la réussite de la mission de formation des universités.

Ce défi de valorisation professionnelle est un « bien socialement responsable » qu'il faut préserver à tout prix. C'est la garantie que le Québec pourra assumer la massification de l'enseignement supérieur, et permettra ainsi une meilleure accessibilité à la formation pour les adultes et les étudiants sur l'ensemble du territoire québécois. C'est bien l'avenir de notre société et l'accession démocratique aux études, loin de tout corporatisme stérile, qui est en jeu dans ce combat pour la reconnaissance.

« L'implication personnelle et collective des chargés de cours concourt donc à la réussite scolaire des étudiants qu'ils forment. Ils garantissent une meilleure accessibilité aux études supérieures pour ceux et celles qui ont la volonté et la capacité de les poursuivre. Il est important de profiter de cette journée pour le souligner », a ajouté le ministre Duchesne dans son communiqué du 22 novembre 2013. ■



Sur le lien enseignement et recherche

Un nombre grandissant de chargées et chargés de cours font de la recherche et enseignent aux cycles supérieurs. À titre d'exemple, en 2012 à l'UQAC, 35 % des cours de 2^e cycle et 29 % des cours de 3^e cycle sont donnés par des chargés de cours.

Source : Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC).

« Herbert Marsh, professeur en psychologie éducationnelle, et John Hattie, professeur en éducation, ont analysé près de 60 études portant sur la corrélation entre l'enseignement et la recherche au niveau postsecondaire, et affirment sans ménagements qu'il est indéfendable de prétendre que seuls les bons chercheurs sont des professeurs efficaces ou que l'enseignement de qualité résulte de la recherche ».

Source : <http://www.affairesuniversitaires.ca/il-faudrait-revoir-nos-convictions-par-rapport-a-l-enseignement-et-la-recherche.aspx>.